

JEAN SPECHT

Le contrôle postal français en Alsace-Moselle

1939-1945



ASSOCIATION DES SPECIALISTES
EN MARQUES POSTALES ET OBLITERATIONS
D'ALSACE – LORRAINE

2017

Le contrôle postal français en Alsace-Moselle 1939 -1945

Étude basée uniquement sur les documents postaux qui ont circulé pendant cette période.
Toutes ces données peuvent varier par suite de nouvelles découvertes !

Remerciements

Je tiens à remercier ceux qui m'ont apporté leur concours pour la réalisation de cette étude.

Merci à : Laurent Bonnefoy, Philippe Boutserin, Stéphane Demeraux, Gilles Feutren, Gabriel Frick, Michel Frick, Samuel Gauthier-Moreau, Yves Gobillon, Joël Hillmeyer, Nicolas Kauffmann, Alfred Klabes (†), Jean François Laporte, Olivier Menard, François Meyer, Jean Claude Picolet, Roy E. Reader, Maurice Schruoffeneger, Markus Sprenger, Sébastien Strubel et Alain Sturm.

SOMMAIRE

- Introduction et explications diverses.....	3
- Abréviations.....	4
- Types de cachets de contrôle, de censeurs et des bandes de fermeture	5-6

Contrôle postal au cours des hostilités 1939-1940

- Les commissions de Strasbourg.....	5
- Illustrations des commissions de Strasbourg	14
- Les commissions de Colmar	19
- Illustrations des commissions de Colmar.....	23
- Les commissions de Metz	27
- Illustrations des commissions de Metz.....	33

Censures de la Libération 1944-1945

- Commissions STA, STC, STD	38
- Illustrations des censures de Strasbourg.....	44
- Commissions ET, MZA	48
- Illustrations des censures de Metz.....	50

INTRODUCTION

Explication concernant les indices des cachets de contrôle

Les commissions de contrôle postal sont réparties sur tout le territoire.

Leur nomenclature est calquée sur le découpage par région militaire. A l'origine, la première lettre de la commission indiquait la région, dans l'ordre de la numérotation des régions militaires (A pour la première région, B pour la seconde, U pour la région militaire de Paris, etc.).

Toutefois cette correspondance est basée sur le découpage des régions militaires d'avant 1934.

Or, en 1934, les 10^e (Rennes) et 12^e région (Limoges) ont été dissoutes et réparties entre les régions limitrophes. Par la suite, en juin 1938, la 20^e région est scindée pour recréer la 10^e région (Strasbourg) et en mars 1939, la 6^e région est également scindée pour recréer la 12^e région (Reims).^(réf. 1)

Ces changements expliquent donc que la correspondance initiale entre la première lettre et le numéro de la région ne soit plus valide en septembre 1939 lors de l'activation de la censure.

Ce constat nous permet de faire remonter l'élaboration de la nomenclature des commissions de censure avant 1934, évolution d'un système hérité de la Première Guerre mondiale.

^(Réf. 1) *La France pendant la Seconde Guerre Mondiale - Atlas Historique*, J.-L. Leleu, F. Passera, J. Quellien, M. Daeffler – édition Fayard - Ministère de la Défense, 2010, page 33.

Ce contrôle s'étend sur deux périodes :

A)- une première, qu'on appelle « censure au cours des hostilités », qui dure du 01 septembre 1939 jusqu'en juin 1940 (Occupation allemande de Colmar et Metz le 17 juin et de Strasbourg le 20). On distingue 3 Commissions de Contrôle Postal (CCP) pour la première période, deux en Alsace : Colmar et Strasbourg et une en Moselle : Metz.

B)- une deuxième, qu'on nomme « censure de la libération ». Elle commence fin 1944/début 1945, suivant la libération des régions. Metz le 22, et Strasbourg le 23 novembre 1944.

Au cours de cette période **on ne voit plus trace de la CCP de Colmar.**

Il ne reste que Strasbourg pour l'Alsace et Metz pour la Moselle.

Entre ces deux périodes, l'Alsace et la Moselle étaient annexées au grand Reich.

Tolérance des dimensions : + / - 0.5 mm pour les bandes de fermeture imprimées
+ ~ 2mm pour les cachets suivant la frappe et sa dégradation.

Pour cette étude, **je ne prends en considération que des documents dont le timbre à date et les données du contrôle sont lisibles.** Pour ceux venant de l'étranger (hors pays limitrophes), un cachet d'arrivée est nécessaire pour les intégrer dans les dates d'utilisation des BD et cachets de contrôle.

Les bandes de fermeture, neutres ou imprimées prédécoupées, sont confectionnées sur du papier gommé. En général, sur du papier allant du blanc au beige.

Pour les illustrations des bandes de fermeture prédécoupées, **je ne montre que la partie imprimée**, car la partie vierge varie suivant la coupe lors de la production.

Toutes les reproductions sont en grandeur réelle. Cela évite de devoir prendre une règle pour identifier le type.

Type 1



Vu en noir
Première date vue : 02.12.1939
Dernière date vue : 01.05.1940

Vu sur BD : 1.1.0



Vu en noir
Première date vue : 20.11.1939
Dernière date vue : 07.05.1940

Vu sur BD : 1.1.0 et 1.2.0



Vu en noir
Première date vue : 13.11.1939
Dernière date vue : 30.05.1940

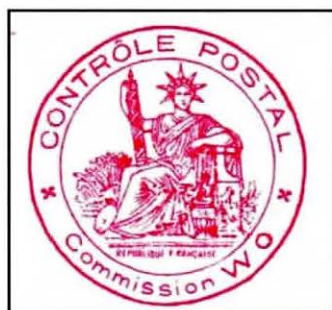
VU sur BD : 1.1.0

Ces trois cachets, utilisés en même temps, ont été apposés uniquement en noir.

Type 2



Vu en noir
Un seul cachet vu le 17.10.1939,
accompagné d'une mention manuscrite
au crayon rouge « **à acheminer** ».



Vu en rouge
dans un cachet rectangulaire rouge de
70 x 54 mm avec l'inscription
« **FAIRE ACHEMINER** »
sur une enveloppe de Paris du 02.12.1939 pour
Luxembourg-Ville

Pour l'instant, aucun document officiel ou lettre en franchise n'a été vu. (Type 2a).

BD jaune clair et jaune



BD orange

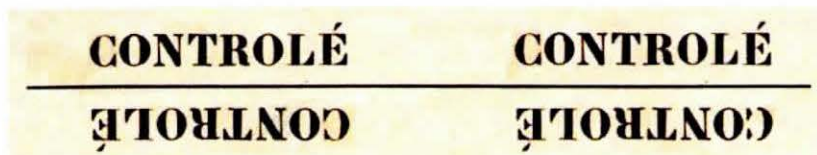


Lettre de San Miguel, du 13 mars 1940, pour Colmar
 Sans cachet d'arrivée, donc pas de date précise d'utilisation de la BD

Commission STD

Toutes les BD ont une impression noire, sur papier gommé blanc/crème.

Type 6.0 - Suivant la coupe, lors de la fabrication, le trait n'est pas toujours au milieu de la BD.
Valable également pour les BD de la commission STC.



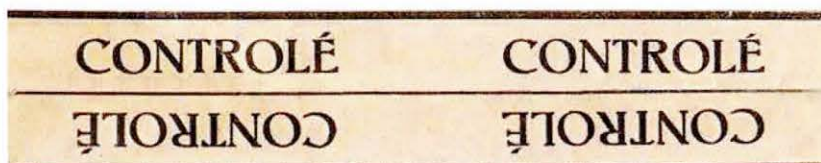
Vue du 02 mars au 02 mai 1945
Dimensions de la BD prédécoupée : 106/108 x 20 mm
Dimensions du texte (2 x CONTROLÉ) : 90 x 14 mm

Type 1.0



Vue le 06 mars 1945
Pour les dimensions, voir page 40
BD type 1.0 de la commission STC

Type 6.1 – papier jaunâtre



Vue le 04 et 09 mai 1945
Dimensions de la BD prédécoupée : 110 x 21 mm
Dimension du texte (2x CONTROLÉ) : 90 x 14 mm

C'est par cette BD que se terminent les commissions STA, STC, STD.